

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SOR ET AGOUT
COMMUNES DE :

Massaguel

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Responsable de Néaude :
Communauté de Communes
de Sor et Agout
Espèce Locales Les Élargis
BP 206
81750 SOR
05 63 72 84 84

Bureau d'études :
CITADIA

APPROBATION

PLUI

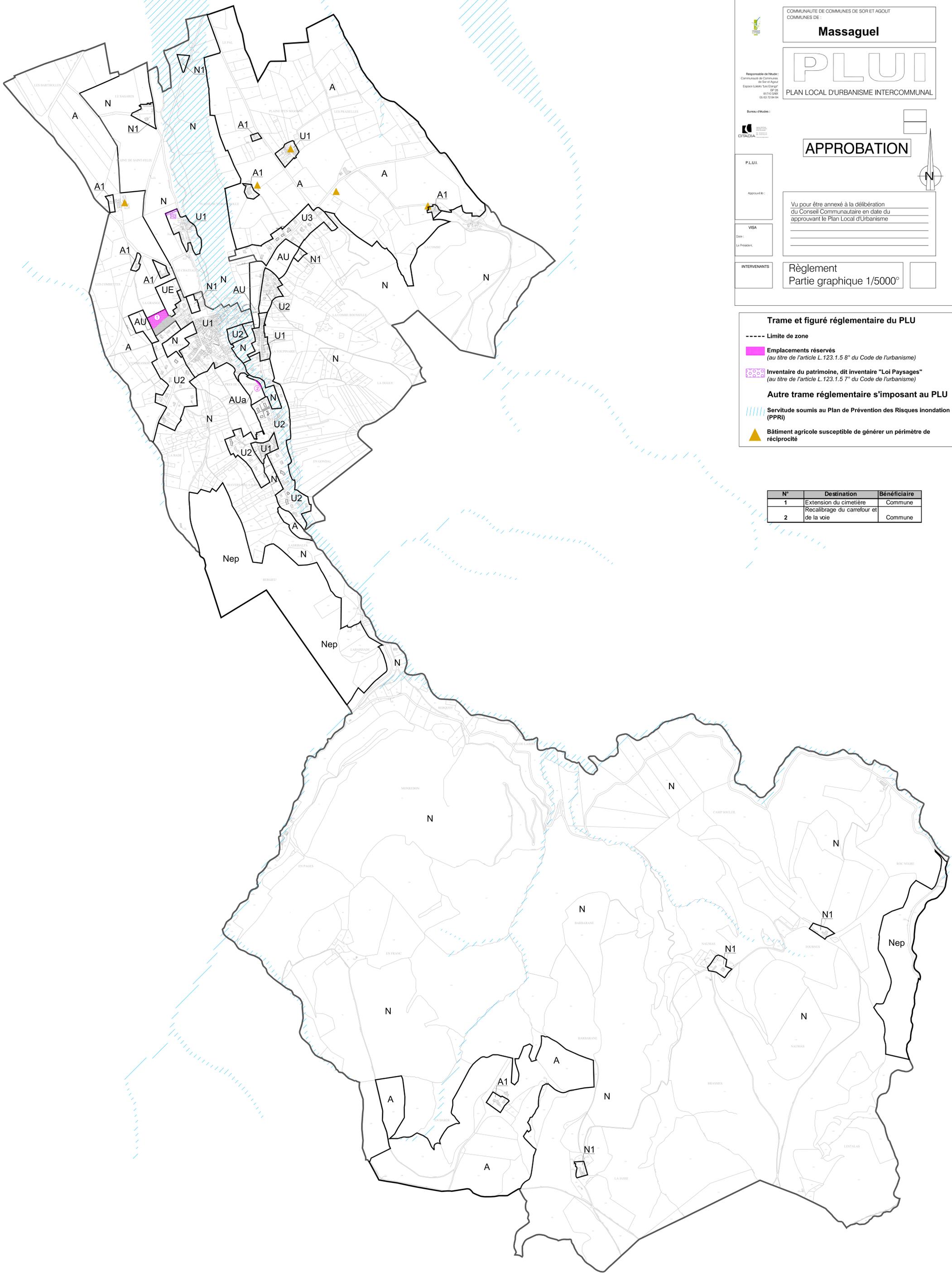
Approuvé le : _____

VISA

Date : _____
Le Président, _____

INTERVENANTS

Règlement
Partie graphique 1/5000°



Trame et figuré réglementaire du PLU

- Limite de zone
- Emplacements réservés
(au titre de l'article L.123.1.5.8° du Code de l'urbanisme)
- Inventaire du patrimoine, dit inventaire "Loi Paysages"
(au titre de l'article L.123.1.5.7° du Code de l'urbanisme)

Autre trame réglementaire s'imposant au PLU

- Servitude soumise au Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI)
- Bâtiment agricole susceptible de générer un périmètre de réciprocité

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune
2	Recalibrage du carrefour et de la voie	Commune